



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du onze décembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M Daniel RONCHIN, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU (arrivée à 19h45), M. Michel TALMA.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M Jean-Pierre MAZINGUE, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Cédric GREVIN.

Absent : M. René LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) *Demande de subvention à la CCPM au titre du programme « Friches »*
 - 2) *Adoption des zones d'accélération des énergies renouvelables (étape 2)*
 - 3) *Décision budgétaire modificative n° 3 (section de fonctionnement)*
 - 4) *Décision budgétaire modificative n° 4 (intégration des frais d'études pour le FCTVA)*
 - 5) *Mise en place du régime indemnitaire pour la Police municipale*
 - 6) *Questions diverses*
 - 7) *Informations diverses*
- * *Grippe aviaire : Mesures prescrites par arrêté préfectoral*
 - * *Point de situation sur le budget 2024*
 - * *Compte rendu de la visite à KEIGHLEY*
 - * *Proposition du groupe de travail pour l'inauguration du « Keighley Hall »*
 - * *Noël du personnel*
 - * *Plan communal de sauvegarde : Mise à jour*
 - * *Ecole : Fête Saint Nicolas / Fête de Noël / Marché de Noël*
 - * *Distribution du Colis de Noël des Aînés*
 - * *Limitation circulation Pont rue de Bousies*
 - * *Point sur les travaux*
 - * *Marché de Noël de l'UDEP*
 - * *Fête de la Sainte Barbe : Distinctions*



Compte rendu de l'exécution des pouvoirs délégués :

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2/12/2024	HAINAUT ELEC	Travaux complémentaires système sécurité incendie	4 190,60 €	5 028,72 €

2024/DELIB.CM/070

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Comme demandé par mail en date du 12 décembre 2024, le Maire confirme l'ajout d'une délibération en complément de l'ordre du jour envoyé le 11 décembre 2024. Le conseil municipal valide unanimement cet ajout.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1612-1 modifié du CGCT, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29/12/2012 – article 37) permet au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sur autorisation du conseil municipal.

Ce dispositif a pour but de permettre la réalisation d'investissements du 1^{er} janvier de l'année jusqu'au vote du budget, au plus tard le 15 avril.

La proposition d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/071

1) Demande de subvention à la CCPM au titre du Fonds Friches

Le Maire informe que compte tenu d'une nouvelle convention avec l'Etablissement Public Foncier (ou d'une annexe à la convention existante) en vue de l'acquisition par l'EPF des bâtiments de la partie récente de l'ancienne usine Bidermann, le conseil peut solliciter une subvention au titre du « fonds friche » de la CCPM.

Il indique qu'il s'agit d'un fonds de soutien aux opérations de résorption des friches industrielles doté d'une enveloppe totale de 500 000 €. La participation maximale est fixée à 125 000 € par commune pour la réalisation d'opérations de résorption de friches industrielles avec pour projet une opération habitat ou renaturation ou développement économique concernant des terrains d'une superficie égale à au moins 750 m² accueillant des installations industrielles abandonnées ou inexploitées.

Il ajoute que les dossiers accompagnés d'une délibération de principe seront examinés au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe ou jusqu'au 31 décembre 2025 et que les dossiers éligibles seront ensuite présentés en conseil communautaire.

Le Maire met au vote la proposition de solliciter le « Fonds friches » de la CCPM pour un montant maximal de 125 000 € pour le projet de déconstruction du site de l'ancienne usine Bidermann (partie récente).

Le Maire, Président de la Communauté de Communes, ne prend pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/072

2) Adoption des zones d'accélération des énergies renouvelables (étape 2)

Karine DURIEUX rappelle que par délibération en date du 15 avril 2024, le conseil municipal avait approuvé l'engagement de la commune dans la définition de ces zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, proposé la mise en place d'une réunion avec les agriculteurs puis une réunion publique avec la population. L'engagement du conseil portait sur la définition de ces zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes :

- Aérothermie ;
- Bois-énergie (bois bûche, bois déchiqueté, granulés...) ;
- Eolien ;
- Géothermie (de surface et profonde) ;
- Hydroélectricité ;
- Méthanisation ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) sur toiture ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) au sol.

Elle rappelle que la commune a organisé les réunions nécessaires (une réunion avec les agriculteurs, une réunion publique, une consultation avec registre disponible en mairie). Pour prendre une délibération définitive, après avoir reçu l'avis favorable du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, il fallait que la CCPM ait de son côté délibéré. Cette délibération a été prise ce 11 décembre lors du conseil communautaire. Le conseil municipal peut donc définitivement valider ses propositions initiales.

La proposition d'approuver définitivement la définition des ZAER est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/073

3) Décision budgétaire modificative n°3

Daniel RONCHIN indique qu'il s'agit de prendre la somme de 4 000 € au compte 6411 « personnel titulaire » pour abonder le compte 66111 « intérêts d'emprunts ».

Il précise qu'un prêt relais de 550 000 € a été débloqué en cours d'année entraînant des frais financiers complémentaires. Une partie de la ligne de trésorerie a également été débloquée dans l'attente du versement de subventions.

Le Maire met au vote la DMB n°3.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/074

4) Décision budgétaire modificative n°4

Le Maire informe qu'il s'agit d'intégrer les frais d'études et d'honoraires sur les comptes travaux (achevés ou en cours). Cette intégration des frais d'études et d'honoraires sur les comptes travaux permet de récupérer la TVA sur ces frais d'études et d'honoraires dès 2025.

Il rappelle que les frais d'études comptabilisés initialement au compte 203 ont vocation à être intégrés au compte d'imputation de l'immobilisation en cours de construction ou lors de son achèvement. A défaut, un certificat administratif établissant les frais d'études non suivis de travaux doit être établi afin de faire sortir ces frais de l'inventaire comptable par ordre budgétaire.

S'agissant des travaux engagés ou achevés, il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires 2024 comme suit au chapitre 041 :

Section d'investissement			
D 203-118	Frais d'études – rénovation Keighley Hall	-	5 400,00 €
D 231-118	Travaux – rénovation Keighley Hall	+	5 400,00 €
D 203-122	Frais d'études – sanitaires Keighley Hall	-	3 965,83 €
D 2131-122	Travaux – sanitaires Keighley Hall	+	3 965,83 €
D 203-128	Frais d'études – travaux rue Odon Soufflet	-	864,00 €
D 2151-128	Travaux - travaux rue Odon Soufflet	+	864,00 €
D 203-130	Frais d'études – rénov SDM et salle St Martin	-	864,00 €
D 2131-130	Travaux – rénovation SDM et salle St Martin	+	864,00 €
D 203-131	Frais d'études – rénovation école	-	61 707,81 €
D 231-131	Travaux – rénovation école	+	61 707,81 €
D 203-133	Frais d'études – travaux Keighley Hall	-	118 137,19 €
D 231-133	Travaux – travaux Keighley Hall	+	118 137,19 €

Le Maire met au vote la DBM n°4.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/075

5) Mise en place du régime indemnitaire pour la Police municipale

Le Maire rappelle que par délibération en date du 30 septembre 2024, le conseil municipal avait décidé de proposer, dans les limites réglementaires, le taux de la part fixe et le plafond de la part variable du nouveau régime indemnitaire de la Police municipale, à savoir :

- une part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite de 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, qui sera versée mensuellement
- une part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite d'un montant annuel maximal de 5 000 €, qui sera versée en juin et en décembre et dont le montant est fixé par le Maire.

Le Maire informe que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur ces propositions le 29/11/2024 et qu'il convient de délibérer pour la mise en application du nouveau régime indemnitaire de la Police municipale à partir du 1^{er} janvier 2025.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

6) Questions diverses

Mathis JEUNE demande si la commune a eu un retour sur l'évolution de la consommation d'énergie depuis la coupure de l'éclairage public la nuit et le passage en Leds.

Le Maire lui répond la consommation a baissé de l'ordre de 30 à 35 %.

Mathis JEUNE demande donc s'il est possible de rediscuter de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Le Maire indique que ce point pourra être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal et précise que c'est cette baisse de consommation d'énergie qui permet de remboursement du financement mis en place pour le passage en Leds.

Le maire demandera des précisions complémentaires à la responsable de ce programme à la CCPM.

Arrivée de Mme Alice NAVEAU à 19h45.

Corinne BRUYER demande à Mathis JEUNE les raisons pour lesquelles il souhaite que l'éclairage public soit rétabli la nuit.

Mathis JEUNE lui répond qu'il s'agit de raisons de sécurité pour ceux qui travaillent de nuit et également pour éviter les actes d'incivilité.

Cédric GREVIN demande si la gendarmerie a été sollicitée afin de savoir si réellement il y a plus d'incivilités depuis la coupure de l'éclairage nocturne.

Le Maire indique que les dernières informations reçues ne font pas état d'un accroissement d'incivilités. Il va se rapprocher de la gendarmerie pour disposer des dernières données disponibles.

Mathis JEUNE demande ce qu'il va être mis en place pour « sauver » les commerces et les services dans la commune, si un médecin va être recruté compte tenu qu'il ne reste actuellement qu'un seul médecin à Poix du Nord.

Le Maire informe qu'il existe un dispositif départemental ayant pour but de financer l'installation d'un ou deux médecins dans une commune mais que le choix a été porté sur la commune de Landrecies.

Le Maire demande ce que le conseil souhaiterait mettre en place pour attirer un nouveau médecin et rappelle les actions déjà engagées.

Jean-Marie CORNU rappelle qu'il y avait auparavant 3 médecins à Poix du Nord, qu'il prend encore entre 15 et 20 rendez-vous par jour.

Alice NAVEAU indique que les jeunes médecins ont besoin d'un soutien administratif, raison pour laquelle ils préfèrent travailler en milieu hospitalier.

Jean-Marie CORNU ajoute qu'en effet un seul médecin ne choisira pas de s'installer à Poix du Nord, il faudrait qu'ils soient au moins 3 ou 4 soutenus administrativement par une secrétaire.

Mathis JEUNE propose d'étudier un projet de création d'une maison médicale sur l'ancien site Bidermann.

Daniel RONCHIN rappelle qu'il y a 2 cabinets vides au niveau du cabinet médical privé situé à côté de la mairie et que le conseil avait, il y a 6 ou 7 ans, tenté d'attirer un médecin en proposant la prise en charge du loyer pour une durée d'un an, en vain.

Mathis JEUNE et Karine DURIEUX demande si la commune ne peut pas mettre un local non privé à disposition.

Mathis JEUNE interpelle sur le risque de fermeture de la pharmacie s'il n'y avait plus de médecin.

Alice NAVEAU informe que les infirmiers libéraux peuvent suivre des formations complémentaires dans le but de pouvoir réaliser certains actes médicaux dont les préconsultations.

Michel TALMA propose de renouveler les annonces dans la presse.

Mathis JEUNE demande si la commune pourrait participer au financement de la formation d'un étudiant en médecine qui s'installerait en contrepartie sur une durée à déterminer sur la commune, dans le cadre d'un parrainage. Il ajoute que cela permettrait d'avoir le temps nécessaire pour étudier la possibilité de construction d'une maison médicale.

Jean-Marie CORNU informe que des mails ont été échangés entre membres de la commission de sécurité que Geoffrey PAUL devait réunir. Une date de réunion avait été évoquée mais aucune réunion n'a été programmée.

Les membres de cette commission souhaiteraient pouvoir se réunir rapidement.

Le Maire contactera Geoffrey PAUL pour lui demander de réunir rapidement la commission de sécurité.

7) Informations diverses

* Grippe aviaire : Mesures prescrites par arrêté préfectoral

Le Maire informe que la grippe aviaire fait sa réapparition ; elle ne concerne plus seulement tous les oiseaux mais des premières transmissions aux porcs et aux bovins sont enregistrées et la mutation du virus pourrait entraîner la contamination à l'homme. Un courrier du Préfet a été reçu, obligeant à ce que dans les élevages de moins de 50 volatiles il y ait soit un filet de protection ne permettant plus le contact avec les oiseaux sauvages soit purement et simplement la claustration dans un bâtiment fermé des volatiles.

Il ajoute qu'une information sur le site et le Facebook de la commune sera faite afin de communiquer les mesures de biosécurité et de demander aux détenteurs de basses-cours de se déclarer en mairie.

* Point de situation sur le budget 2024

Le Maire indique qu'il souhaitait faire un point de situation avec les dernières opérations au budget 2024 afin d'avoir la vision la plus précise possible sur l'atterrissage 2024.

Un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes de fonctionnement, en dehors de tout report, est remis aux membres du conseil, laissant apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de l'ordre de 65 000€.

Il informe qu'un budget primitif sera soumis au vote du conseil dès la fin janvier 2025 assorti d'un plan de trésorerie.

* Compte rendu de la visite à KEIGHLEY

Roxane GHYS fait le compte-rendu de la visite à Keighley les 6, 7 et 8 décembre, avec quelques photos.

Séverine DELOBELLE, Roumiana DUCORNET et elle-même ont été accueillies par une délégation de 3 personnes : le maire actuel, le futur maire et le responsable communication et protocole.

Les cadeaux de la commune (plaques de chocolats décorées par l'entreprise Décors Fins et livret photos sur l'inauguration du Monument aux Morts) ont été remis lors du repas du soir, pris dans un pub avec une 2^{ème} délégation.

Le 7 a eu lieu la visite de la maison des sœurs Brontë (écrivaines). Il s'en est suivi une cérémonie en présence du représentant du roi, du député, du maire et d'un représentant des anciens combattants. Une capsule temporelle a été enterrée avec le discours du député et des objets des enfants de l'école ; elle sera ouverte dans 100 ans.

Une autre cérémonie s'est ensuite tenue au cimetière où est enterré un soldat podéen.

Roxane GHYS indique que le Keighley Hall et la famille Ducornet font partie de l'histoire de la ville de Keighley.

La journée s'est terminée par une soirée de gala où s'est tenue une conférence de 45 minutes retraçant l'histoire de la famille Ducornet et du Keighley Hall depuis 1918.

Séverine DELOBELLE a ensuite lu le discours de M. le Maire et Roumiana DUCORNET a également fait un discours.

Roxane GHYS fait circuler le tableau offert par Keighley.

Jean-Marie CORNU indique que la salle des fêtes apparaît dans un épisode la série policière Barnaby.

Le Maire ajoute que la Direction Régionale des Affaires Culturelles a publié un livre des plus beaux monuments dans lequel figure le Keighley Hall.

Il rappelle d'autre part que les frais de déplacement ont été intégralement pris en charge par la ville de Keighley.

* Proposition du groupe de travail pour l'inauguration du « Keighley Hall »

Le Maire a préalablement remis aux membres du conseil les synthèses des 2 premières réunions du groupe de travail. Il informe que les dates retenues pour l'inauguration sont les 20/21/22 juin.

Le vendredi serait consacré à une exposition de costumes et de documents pour les scolaires.

Il y aurait plusieurs manifestations le samedi avec la participation de plusieurs associations, 3 ou 4 spectacles extérieurs financés par la commission culture de la CCPM, présidée par Anthony VIENNE. Une soirée de gala viendrait clôturer la journée.

Une messe et une cérémonie commémorative auraient lieu le dimanche suivies de spectacles vivants.

L'inauguration officielle aurait lieu le samedi vers 11h.

Le Maire propose à nouveau à celles et ceux qui souhaitent rejoindre le groupe de travail de se faire connaître.

Il ajoute qu'il invitera à titre personnel une délégation de 3 personnes de Keighley.

Jean-Marie CORNU demande comment va fonctionner le jumelage compte tenu que l'association avait été dissoute en 2013.

Le Maire lui répond que des contacts ont été gardés avec les correspondants anglais et que le comité de jumelage pourrait être relancé au moment de l'inauguration.

* Noël du personnel

Le Maire rappelle qu'il aura lieu le 18 décembre à 18h30 à la salle Joséphine Bataille.

* Plan communal de sauvegarde : Mise à jour

Le Maire indique qu'elle sera faite prochainement (au plus tard pour février) puis transmise à la CCPM. Celle-ci doit faire une synthèse (par cabinet conseil spécialisé) pour les 53 communes et élaborer un plan intercommunal de sauvegarde spécifique.

* Ecole : Fête Saint Nicolas / Fête de Noël / Marché de Noël

Roxane GHYS indique que Saint Nicolas est passé à l'école accompagné de 2 ânes le 5 décembre et a remis un livre à chaque enfant.

Le marché de Noël de l'école a eu lieu ce 17 décembre à partir de 17h à la salle de musique ; le Père Noël distribuera des friandises aux enfants de l'école le 19 décembre matin, des friandises seront distribuées aux collégiens également le 19 de 16h30 à 18h30 en mairie.

* Distribution du Colis de Noël des Aînés

Roxane GHYS indique que les colis seront préparés le 20 décembre à 17h30 au restaurant scolaire et distribués le 21 matin à partir de 9h. Elle demande aux volontaires de se faire connaître pour la préparation de la distribution.

* Limitation circulation Pont rue de Bousies

Julien LEPOLARD précise qu'une étude réalisée dans le cadre du Programme National Ponts 2 de France Relance pilotée par le CEREMA a révélé des désordres pouvant mettre en jeu à court terme la sécurité des

personnes et des biens au niveau du Pont de la Ruelle aux Loups, situé sur la ruelle aux Loups et franchissant le ruisseau Saint-Georges. En conséquence, des mesures de sécurité ont été prises par arrêté municipal, à savoir interdiction de la circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes dans la rue de Bousies dans sa partie comprise entre le carrefour rue du Château/rue de Bousies/ruelle aux Loups et le carrefour rue Ferdinand Binns/rue de Bousies. Une déviation est prévue.

Le Maire ajoute qu'un devis a été sollicité pour ainsi examiner les possibilités de subvention et que les travaux seraient de l'ordre de 60 000 € selon les premières estimations.

Il propose de prendre contact avec la DDTM qui réunira tous les acteurs concernés par les travaux (police des eaux, CCPM, Orange, Enedis...) avant de les entreprendre.

* Point sur les travaux

Julien LEPOLARD présente des photos des travaux extérieurs puis intérieurs de la salle des fêtes.

Il indique que le parquet a été démonté il y a 15 jours, qu'il y a en dessous une dalle de béton et un système de ventilation dans un état impeccable. La pose du nouveau plancher est quasiment achevée dans la salle, l'ancien plancher a permis de rénover la scène et les gradins. Quelques sièges ne seront pas réinstallés dans les gradins compte tenu que les travaux de rénovation réalisés ont réduit un peu l'espace.

Il ajoute que le futur local poubelle sera positionné à la place du container actuellement installé derrière la salle Joséphine Bataille ou au niveau de la place se stationnement réservée aux personnes handicapées, près du café de la jeunesse.

En ce qui concerne les travaux de la voûte, il faut compter 1 cm de séchage « naturel » par mois étant précisé que l'épaisseur est de 4 cm. Un système de chauffage et un déshumidificateur ont donc du être mis en place. Les travaux de peinture devraient commencer début janvier pour une durée de 3 semaines.

Les banquettes devraient être installées fin janvier et les travaux d'électricité achevés pour la mi-février.

Le nettoyage et les travaux à réaliser en régie par les services techniques devraient s'effectuer en mars. La salle des fêtes devrait être disponible vers le 15 avril.

Le Maire informe de la possibilité de solliciter une subvention au titre de la DSIL ou de la DETR pour des travaux de réaménagement du pourtour de Keighley Hall, les dossiers sont à déposer pour le 7 février 2025 au plus tard.

* Marché de Noël de l'UDEP

Julien LEPOLARD rappelle qu'il aura lieu le samedi 21 décembre au niveau de la salle de musique de 10h à 20h et regroupera 25 exposants. Il indique que plus de 50 demandes ont été reçues.

Il rappelle que les consignes de sécurité seront respectées et précise qu'une ligne électrique sera tirée du restaurant scolaire à la salle de musique.

* Fête de la Sainte Barbe : Distinctions

A la demande du Maire, Cédric GREVIN informe que 3 sapeurs-pompiers de Poix du Nord ont été mis à l'honneur en Préfecture : 2 sapeurs-pompiers ont reçu une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement (pour les risques pris lors d'un sauvetage réalisé sur feu de maison malgré une intervention en sous-effectif) et il a lui-même reçu une lettre de félicitations pour acte de courage et dévouement (pour avoir dirigé les opérations).

Corinne BRUYER informe qu'un projet de redynamisation de la vie locale, porté par l'association des société podéennes et l'association Ch'ti Louis Team, est en cours et pourrait être présenté au conseil municipal de janvier.

Il s'agirait de redonner vie aux festivités du 14 Juillet, les 12/13/14 juillet, en visant toutes les générations.

Elle évoque les animations envisagées :

- Le 12 : marche colorée l'après midi suivie d'une brocante semi-nocturne, d'un concours de pétanque nocturne et d'un apéritif dinatoire
- Le 13 : exposition de véhicules anciens le matin suivie d'un barbecue, d'un concert de l'harmonie l'après-midi et d'un bal populaire le soir
- Le 14 : cérémonies officielles et course de caisses à savon

Elle ajoute que le 19 juillet pourrait être organisé un concours de vélos fleuris pour les enfants. Il s'agit pour l'instant d'un projet qui nécessite la mobilisation de multiples partenaires.

Michel TALMA interpelle sur la nécessité d'émettre une réserve sur le pylône implanté à côté du local des pompiers car il se situe à la limite du lit de la rivière.

Julien LEPOLARD précise que ce n'était pas prévu dans les plans de départ mais qu'Enedis a du installer ce pylône pour renforcer la ligne de la salle des fêtes.

Corinne BRUYER indique que 2 gros pavés avaient été déposés sur la place de parking réservée aux personnes handicapées au niveau de l'école et que cela était plutôt dangereux.

Julien LEPOLARD ajoute que les grosses pierres des massifs rue Dondaine avaient aussi été placées sur la route.

Corinne BRUYER indique également qu'une personne « s'amuse » à déplacer les poteaux des chicanes rue des Warenes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h40.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL	Julien LEPOLARD	
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON	Roxane GHYS	
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET	Cédric GREVIN	
Alice NAVEAU		
Michel TALMA		